

**Compte rendu du Comité Syndical
du lundi 6 mai 2013 à 18 h 00
à la Maison Intercommunale de l'Environnement**

Membres titulaires AC + EP + ANC présents à la séance :

Dominique VIRET - Jacqueline SAYER - Alain CORBIERE - Gérard FAURAT - Serge GRANJON - Michel COMTE

Membres titulaires AC + EP + ANC absents à la séance : Philippe BOURRET - Alain GERON

Membre suppléant AC + EP + ANC présent à la séance prenant part au vote : André FAYOLLE

Membre suppléant AC + EP + ANC présent à la séance ne prenant pas part au vote :

Michel POLICANTE

Membres suppléants AC + EP + ANC absents à la séance : Guy BOISSERIN - Henri DONAT -

Jean-Marc DUTERNE - Pascal BRUCHON

Membres titulaires AC + EP présents à la séance : Gérard LAGET - Dolorès PIAZZA

Membres titulaires AC + EP absents à la séance : Guy MARTINET - Roland NIKITAS

Membre suppléant AC + EP présent à la séance prenant part au vote : Gérard MAHINC

Membres suppléants AC + EP absents à la séance : Françoise TRIBOLLET - Robert THOLLET - Alain BESSON

Membre titulaire AC + ANC présent à la séance : Michel RUBAN

Membres titulaires AC + ANC absents à la séance : Georges GLAS - Christian GALLET - Gabriel VILLARD - Marc MIOTTO

Membres suppléants AC + ANC absents à la séance :

Michel GAUDIN - Franck VALETTE - François PINGON - Charles JULLIAN

Membres titulaires AC présents à la séance : Boniface AKPAH - Gérard GRANADOS

Membres suppléants AC absents à la séance : Jacky FRANCOIS - Catherine STARON

Membres titulaires ANC absents à la séance : Philippe JOURNET - Pierre OLMEDO - Bernard BESSON

Membre suppléant ANC présent à la séance prenant part au vote : Maurice OLAGNIER

Membres suppléants ANC absents à la séance : Hélène ROUSSEAU - Jean-Yves CARADEC

Techniciens :

M. PEILLON (Grand Lyon) - Mme GUEGUEN (excusée)

Mme JUTHIER (AC), F. DELEGUE (AC), C. DOMENGET (ANC) - S. LAURENT, Mmes FARGEAS, VIRICEL - SYSEG.

Ordre du jour de cette réunion :

- Adoption du compte rendu du dernier comité syndical,
- Création d'un jury pour l'attribution du marché à bons de commande de maîtrise d'œuvre,
- Approbation du Règlement d'Assainissement collectif - nouvelle version,
- Modification de la liste des entreprises agréées pour les branchements,
- Demande de subvention à l'Agence de l'Eau RM&C pour les travaux d'assainissement, impasse du Clair à Saint-Laurent-d'Agny,
- Décision Modificative n° 1, budget Assainissement Collectif,
- Décision Modificative n° 1, budget Eaux Pluviales,
- Approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire,
- Adoption du second contrat de rivière du Garon,

- **Convention de groupement de commandes pour les travaux sur la commune de Mornant - quartier Chambry Boiron,**
- **Convention groupement de commande pour l'achat d'un photocopieur,**
- **Convention groupement de commande pour marché d'assurance,**
- **Questions diverses...**

M. FAURAT accueille les participants et ouvre la séance.

I – Adoption du compte rendu du dernier comité syndical

M. FAURAT demande aux délégués s'ils ont des remarques à formuler sur le compte rendu du comité du 25 mars 2013.

Aucune observation n'étant émise, il propose l'adoption de ce compte-rendu.

Adoption à l'unanimité du compte-rendu du comité du 25 mars 2013.

II – Création d'un jury pour l'attribution du marché à bons de commande de maîtrise d'œuvre (diapo 2)

M. FAURAT explique que dans le cadre de la consultation du marché à bons de commande de maîtrise d'œuvre passée selon une procédure négociée, la Commission d'Appel d'Offre ne peut pas être réunie, et qu'il convient de constituer un jury selon l'article 74 du Code des Marchés Publics, composé de 5 titulaires et de 5 suppléants. Il indique que les membres du jury peuvent très bien être des membres de la commission technique, étant donné que ces personnes sont au fait des travaux et des projets, et que le jury fonctionne de la même façon que la CAO.

M. DELEGUE rajoute que les modalités de création de ce jury sont définies à l'article 22 du Code des Marchés Publics, et que le marché à bons de commande de maîtrise d'œuvre durera trois ans, 2013 à 2015.

M. FAURAT indique que cette élection a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel, et fait donc appel à candidature.

Candidats :

<i>LISTE 1 :</i>	Titulaires proposés :	Suppléants proposés :
	M. LAGET	M. GRANADOS
	M. CORBIERE	M. GRANJON
	M. VIRET	M. FAYOLLE
	M. RUBAN	Mme SAYER
	M. POLICANTE	M. AKPAH

Le Comité Syndical procède à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de ce jury, par vote à bulletin secret.

Une seule liste est présentée.

Résultats de l'élection : 14 votants, 14 voix pour la liste 1

Sont élus membres du jury :

Titulaires :	Suppléants :
M. LAGET	M. GRANADOS
M. CORBIERE	M. GRANJON
M. VIRET	M. FAYOLLE
M. RUBAN	Mme SAYER
M. POLICANTE	M. AKPAH

III – Approbation du Règlement d'Assainissement collectif - nouvelle version (diapo 3)

(Projet de règlement déjà transmis à tous les participants)

M. DELEGUE explique que suite à l'application du règlement d'assainissement collectif en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013, ce dernier mérite quelques modifications qui sont les suivantes :

- Ajout de l'article 10.3 – Cas des immeubles mal ou incomplètement raccordés. Article intermédiaire qui concerne les inversions de branchements.
- Modification de l'article 16 : demande de documents spécifiques dans le cas de projets d'aménagement nécessitant le raccordement des eaux pluviales au réseau public, pour les lotissements ou les ZAC par exemples.
- Modification de l'annexe 3 : formulaire de demande de branchement pour le particulier, qui sera simplifié pour le rendre plus compréhensible.
- Modification de l'annexe 4 : formulaire de demande de branchement pour les entreprises, qui sera plus lisible.
- Modification de l'annexe 5 : certificat de conformité du branchement.

M. FAURAT propose l'adoption du nouveau règlement d'assainissement collectif tel que présenté.

Approbation à l'unanimité du nouveau règlement d'assainissement collectif tel que modifié.

IV – Modification de la liste des entreprises agréées pour les branchements (diapo 4)

M. DELEGUE rappelle que lors de la séance du 22 janvier 2013, le comité syndical a agréé les entreprises suivantes :

- Lyonnaise des Eaux
- SOGEDO
- BEYLAT TP
- RAMPA TP
- MTAT

Il propose de compléter cette liste avec les entreprises suivantes :

- DUPORT Yves (Taluyers)
- SARL BONTEMPS (Mornant)
- STPML (Ste Consorce)

M. DELEGUE précise que ces entreprises ont déjà réalisé des travaux de branchements, qu'elles devront respecter les prescriptions du règlement d'assainissement collectif et les règles de l'art.

M. FAURAT ajoute que dans le cas contraire, c'est-à-dire si les entreprises ne donnent pas satisfaction, il suffit de délibérer à nouveau pour les retirer de la liste.

Mme SAYER demande si nous avons la possibilité d'indiquer sur quelle partie du territoire du SYSEG telle ou telle entreprise est susceptible d'intervenir ? Dans le but éventuellement d'aider le particulier dans sa recherche mais également pour cibler plus facilement l'entreprise qui pourrait intervenir.

M. DELEGUE répond que ce n'est pas nécessaire car le fait de rajouter ces trois entreprises, qui sont des petites entreprises, compense avec les plus grandes qui ne répondent pas forcément aux demandes.

M. FAURAT indique que ce n'est pas d'une importance capitale, et propose d'agréer en complément les trois nouvelles entreprises citées ci-dessus.

Approbation à l'unanimité de l'agrément des trois nouvelles entreprises pour la réalisation de branchements.

V – Demande de subvention à l'Agence de l'Eau RM&C pour les travaux d'assainissement, impasse du Clair à Saint-Laurent-d'Agnay (diapo 5)

M. DELEGUE rappelle que cette opération a débuté sous la direction de la commune, et que suite au transfert de compétence le SYSEG est devenu maître d'ouvrage. Il explique que le réseau d'assainissement unitaire de l'impasse du Clair collecte un fossé à écoulement permanent provenant de l'Etang du Planil, tout en étant raccordé à un réseau d'assainissement eaux usées à l'aval par l'intermédiaire d'un déversoir d'orage.

Les travaux de mise en séparatif ont pour objectif de remettre au réseau d'eaux pluviales (canalisation de déverse du déversoir d'orage) le fossé à écoulement permanent. Le déversoir d'orage sera également supprimé puisqu'il n'aura plus d'utilité.

M. DELEGUE indique que ce projet est inscrit au second contrat de rivière du Garon, et ajoute qu'il entre dans le X^{ème} programme de l'Agence de l'Eau.

Le montant prévisionnel des travaux pour les eaux usées est de 80 000 € HT et pour les eaux pluviales de 27 000 € HT. La demande de subvention portera sur les travaux de l'impasse du Clair, et le taux de subvention possible est de 30%.

M. GRANADOS demande combien de mètres linéaires représentent ces travaux ? M. DELEGUE répond environ 200 à 300 m linéaires.

M. FAURAT indique qu'il est nécessaire de délibérer pour présenter cette demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse dans le cadre de son X^{ème} programme.

Approbation à l'unanimité du dossier présenté, de la demande d'aide auprès de l'Agence de l'Eau, et autorisation de signature du Président de toutes les pièces administratives et comptables s'y rapportant.

VI - Décision Modificative n° 1, budget Assainissement Collectif (diapo 6)

(Projet de DM n° 1 transmis à tous les participants)

Mme FARGEAS explique que cette décision modificative concerne trois opérations, qui sont les suivantes :

- Transfert de 700 € du chapitre des dépenses imprévues au chapitre 21 – Immobilisations corporelles. Ce montant sera affecté en complément à l'achat du photocopieur.
- Transfert du compte 2313 au compte 2315 de 125 418.06 € pour permettre le regroupement sur la même imputation des dépenses liées au programme STRO-1400 poste Cottarcieux et antenne des Granges de St Romain en Gier.
- Transfert de 10 000 € du chapitre des dépenses imprévues au chapitre 23 – Immobilisations en cours. Ce montant sera affecté à la préparation du projet de réhabilitation du collecteur intercommunal traversée des 7 Chemins (programme 65).

M. FAURAT propose l'adoption de la décision modificative n° 1 pour le budget assainissement collectif.

Adoption à l'unanimité de la décision modificative n° 1 pour le budget assainissement collectif.

VII - Décision Modificative n° 1, budget Eaux Pluviales

Annulée

VIII - Approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire (diapo 7)

Mme FARGEAS explique qu'en application de la loi n° 2012-347 du 12.03.2012 nous avons la possibilité d'intégrer des agents à la fonction publique. Concernant notre structure, deux agents non titulaires remplissent les conditions pour être titularisés selon cette loi, en participant aux sélections professionnelles. Ces agents sont sur le même grade de technicien principal de 2^{ème} classe (postes de M. DELEGUE et M. DOMENGET)

Mme FARGEAS indique que ce programme a déjà reçu un avis favorable du Comité Technique Paritaire du 19 février 2013, que nous pouvons confier l'organisation des sélections professionnelles au Centre de Gestion du Rhône, le coût par dossier de sélection étant de 70 euros.

M. FAURAT propose l'adoption du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire tel que présenté.

Adoption à l'unanimité :

- **De confier l'organisation des sélections professionnelles au Centre de Gestion du Rhône,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention relative à l'organisation des sélections professionnelles avec le centre de gestion du Rhône,**
- **D'ouvrir les crédits nécessaires au paiement du coût des sélections au budget du SYSEG.**

IX - Adoption du second contrat de rivière du Garon (diapo 8)

M. FAURAT indique que le Comité de Rivière du Garon a approuvé le second contrat de rivière du Garon 2013-2018 qui sera signé début juillet 2013.

Ce contrat d'une durée de cinq ans est porté et coordonné par le SMAGGA. Le SYSEG a inscrit dans ce contrat un programme d'actions concernant l'assainissement eaux usées pour les fiches actions suivantes :

Référence de l'action	Intitulé de l'action
A-1-5	Opération de réhabilitation des assainissements autonomes (Chaponost)
A-1-6	Opération de réhabilitation des assainissements autonomes (Orliénas) Extension du réseau de collecte de l'assainissement collectif (Orliénas)
A-1-8	Opération de réhabilitation des assainissements autonomes (Saint Maurice sur Dargoire)
A-1-9	Travaux sur le poste de relevage (Mornant) Réhabilitation des assainissements autonomes (Mornant)
A-1-10	Travaux d'assainissement (Saint Laurent d'Agny) Travaux sur le poste de relevage (Montagny)
A-1-11	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement (Brignais) Création d'un bassin de pollution (Brignais)
A-1-16	Réhabilitation du collecteur de transport au niveau des Sept-Chemins
A-1-17	Opération de réhabilitation des assainissements autonomes (Saint Maurice sur Dargoire)
A-1-18	Création du bassin de rétention de Gorgy - Travaux d'assainissement - Travaux de réhabilitation du collecteur de transport (Saint Laurent d'Agny) Travaux de réhabilitation du collecteur de transport (Chassagny, Montagny)
A-1-19	Travaux sur les réseaux d'assainissement (Mornant) Création d'un ouvrage de traitement (Mornant) Travaux de réhabilitation du collecteur de transport (Mornant) Etude de création d'unités de traitement ou raccordement de deux hameaux (Chassagny)
A-1-20	Travaux sur les réseaux d'assainissement (Brignais, Millery) Déviation de la source du lavoir à Millery
A-1-21	Opération de réhabilitation des assainissements autonomes
A-1-22	Aménagement du poste de relevage de Pététin (Givors)

M. FAURAT rajoute que ce contrat demande un gros investissement de la part des techniciens, et que c'est un engagement important en terme de financement.

A l'unanimité, le comité syndical décide :

- **d'approuver les objectifs et les enjeux du contrat de rivière d'une durée de 5 ans,**
- **de s'engager à réaliser les opérations du contrat dont il assure la maîtrise d'ouvrage et ce, en respectant la programmation et en tenant informé la structure porteuse,**
- **d'autoriser le Président à déposer auprès du Conseil Général, de la Région, de l'Agence de l'Eau, de l'Etat et de tous les partenaires financiers, et par l'intermédiaire de la structure porteuse qui centralise l'ensemble des dossiers, les dossiers de demande de subventions relatifs à ces opérations, en ayant au préalable sollicité l'avis de la structure porteuse,**
- **d'autoriser le Président du SMAGGA à signer le dossier définitif du contrat de rivière sous réserve de sa validation par le Comité de Bassin et des instances délibérantes de l'Agence de l'Eau (avis favorable du 28 mars), du Conseil Général du Rhône et de la Région Rhône-Alpes.**

X - Convention de groupement de commande pour les travaux sur la commune de Mornant - quartier Chambry Boiron (diapo 10)

(Projet de convention transmis à tous les participants)

M. DELEGUE explique que la commune de Mornant a prévu un important projet d'aménagement dans le cadre d'un projet immobilier (80 logements), d'où la création de réseaux d'eaux usées et d'eaux

pluviales. La commune ayant conservé la compétence de la collecte des eaux pluviales, c'est sur la partie eaux usées que le SYSEG intervient. Ces travaux permettront de supprimer des eaux pluviales du réseau existant.

M. DELEGUE rajoute que la commune porte le projet et est désignée comme coordonnateur du groupement de commande, que le SYSEG sera associé à la procédure de consultation des entreprises, ainsi que sur le choix de l'entreprise, qui se fera également en présence du SYSEG. Le but étant qu'il n'y est qu'une seule entreprise pour tous les travaux.

M. FAURAT propose l'adoption de cette convention de groupement de commande à mettre en place pour permettre la réalisation des travaux telle que présentée.

Approbation à l'unanimité de la convention de groupement de commande pour les travaux sur la commune de Mornant, quartier Chambry Boiron.

XI - Convention groupement de commande pour l'achat d'un photocopieur (diapo 11)

(Projet de convention transmis à tous les participants)

Mme FARGEAS indique qu'il est nécessaire d'établir une convention de groupement de commande pour l'acquisition d'un photocopieur pour les trois syndicats, en précisant que le SITOM est le coordonnateur du groupement, et que la dépense sera répartie entre les trois structures à parts égales.

M. FAURAT propose l'adoption de cette convention de groupement de commande pour l'achat d'un photocopieur telle que présentée.

Approbation à l'unanimité de la convention de groupement de commande pour l'achat d'un photocopieur.

XII - Convention groupement de commande pour marché d'assurance (diapo 12)

(Projet de convention transmis à tous les participants)

M. FAURAT explique que le marché actuel avec GROUPAMA se termine fin 2013, et qu'il est nécessaire de consulter pour assurer les parties privatives de chacun des syndicats, ainsi que les parties communes.

Il rajoute que chacun paye suivant les parties qu'il assure. Mme FARGEAS rappelle qu'il y a un acte d'engagement de la copropriété par syndicat, et un autre pour la copropriété pour les biens communs au nom du syndic.

M. FAURAT propose l'adoption de cette convention de groupement de commande pour le marché d'assurance telle que présentée.

Approbation à l'unanimité de la convention de groupement de commande pour le marché d'assurance.

XIII - Questions diverses

M. DELEGUE propose un point sur l'avancement des travaux en cours :

Mornant (diapo 13)

Travaux d'extension du réseau d'eaux usées sur 370 ml Ø 200 mm PVC, Route de Givors.

Coût prévu : 105 000 € HT

Travaux terminés depuis fin mars 2013 (hors réfection définitive des enrobés), avec un montant des travaux un peu en-dessus de l'enveloppe prévue.

Orliénas (diapo 13)

Travaux d'extension du réseau d'eaux usées sur 530 ml Ø 200 mm PVC et fonte Routes des Coteaux du Lyonnais, du Pontet et Chemin de la Combat.

Réfection réseau EP sur 50 ml Ø 300 mm PVC Chemin de la Combat.

Coût prévu : 225 000 € HT

Travaux terminés depuis le 26 avril 2013 (hors réfection définitive des enrobés).

Pas de plus value. Des recettes sont prévues de l'ordre de 1 000 € pour une vingtaine de branchements AC environ.

Brignais (diapo 14)

Mise en séparatif des réseaux d'assainissement rues de Ronde et Jean Rousselin.

Création réseau EU sur 290 ml Ø 200 mm polypropylène et réseau EP sur 430 ml Ø 300, 400 et 600 mm PVC et béton.

Coût prévu EU : 120 000 € HT

Coût prévu EP : 170 000 € HT

Les travaux ont débuté le 4 mars 2013 et la fin est prévue mi-juin 2013 (hors réfection définitive des enrobés).

M. FAURAT explique que c'est un chantier compliqué qui se trouve en centre ville, mais que les riverains réagissent bien car une réunion publique a été faite pour leur expliquer les travaux.

M. VIRET rajoute que l'entreprise SADE n'a eu aucun retour de riverain mécontent, que le chantier avance bien malgré quelques petits problèmes rencontrés au fur et à mesure de la progression des travaux, et que l'entreprise Réalités Environnement qui s'occupe de la maîtrise d'œuvre est tout à fait compétente.

A ce sujet, M. CORBIERE souhaite que les noms des entreprises qui réalisent la maîtrise d'œuvre soient inscrits dans les présentations, il est important de le signaler.

Millery (diapo 15)

Reprise d'une canalisation EU en attente Ø 300 mm polypropylène.

Suppression DO et aménagement exutoire EP.

Coût prévu : 63 000 € HT

Les travaux ont commencé le 15 avril 2013 et la fin est prévue vers le 17 mai 2013.

M. DELEGUE explique que c'est un chantier qui a démarré en urgence dans le cadre d'un projet de mise en séparatif. Celui-ci ne connaît pas de problème particulier, il permettra de supprimer beaucoup d'eaux parasites.

M. FAURAT rajoute que c'est un chantier qui se trouve sur une propriété privée, difficile d'accès car il est en pente, mais que le travail réalisé par l'entreprise RAMPA TP est très bien accompli, et que celle-ci s'est engagée à remettre le site en état.

Collecteur intercommunal : déplacement PR Saint Romain en Gier (diapo 16)

Travaux d'extension de déplacement du PR.

Création de réseaux gravitaires EU (270 ml) et refoulement (370 ml).

Difficulté particulière : réalisation d'un tunnel sous l'A47 et le Gier sur 110 ml.

Coût prévu : 1 050 000 € HT

Les travaux ont commencé le 4 février 2013 avec une fin prévue courant juillet 2013 (hors réfection définitive des enrobés).

M. DELEGUE explique que malgré de grosses difficultés techniques, le chantier a bien démarré avec la création de puits d'entrée et de sortie, la mise en place du micro tunnelier par l'entreprise BESSAC s'est bien passée. Un vol de câbles a ralenti de quelques jours le chantier, qui s'est poursuivi.

Cependant, à ce jour, le micro tunnelier est à l'arrêt pour une durée encore indéterminée. En effet, le terrain s'est avéré ne pas être très homogène, et l'avancée du micro tunnelier a engendré des fontis sur le talus de l'A47, il y a donc un risque d'effondrement.

M. DELEGUE indique qu'il faudra injecter du béton pour combler les vides et stabiliser la structure afin que le micro tunnelier puisse reprendre le creusement. Il ajoute que nous sommes bien encadrés au niveau de la maîtrise d'œuvre, et que deux bureaux d'études (géotechnique et contrôleur technique), donneront leur aval pour le redémarrage des travaux.

M. FAURAT signale qu'au prochain comité syndical, le SYSEG devra s'engager sur une enveloppe supplémentaire de l'ordre de 10%, pour permettre la prise en charge de ces travaux. Cependant, il précise que le montant de ceux-ci n'est pas encore connu.

Collecteur intercommunal : dévoiement dans la traversée de Givors (diapo 17)

Travaux de création réseaux EU gravitaire Ø 400 mm fonte (160 ml) et de refoulement Ø 250 mm (370 ml).

Création PR 300 m³/h.

Difficulté particulière : pose en encorbellement canalisation refoulement sur les berges du Gier.

Coût prévu : 625 000 € HT

Les travaux ont commencé le 2 avril 2013 pour une fin prévue courant juillet 2013 (hors réfection définitive des enrobés).

M. DELEGUE indique que l'élaboration de ce projet a pris 2 ans car il y a beaucoup d'intervenants (SNCF, Mairie de Givors, le Grand Lyon...), mais c'est un chantier qui avance normalement, sans aucun problème particulier.

M. GRANADOS souhaiterait qu'un bilan soit fait sur tous les travaux programmés. Certains sont prévus en 2013 et ont bien démarrés, mais qu'en est-il de ceux qui n'ont pas débuté ?

M. FAURAT répond que toutes les demandes des communes ont été intégrées et reprises au budget, et qu'au prochain comité syndical un point sera réalisé sur le calendrier de programmation des travaux.

L'assemblée n'ayant plus d'autre question, M. FAURAT remercie les participants et lève la séance.

Le Président,

Gérard FAURAT

